

DECISION DE LA PRESIDENTE PAR DELEGATION

Attribution du marché " Acquisition d'un camion grue de 26 tonnes d'occasion avec benne compactrice pour la collecte des déchets"

Décision D-2026-299

La Présidente de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique relatifs à la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert ;

Vu la délibération DEL-CC-2026-101 du Conseil communautaire du 14 avril 2026 par laquelle il a été donné délégation à la Présidente de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 1^{er} septembre 2026 (Profil acheteur, BOAMP et JOUE) ;

Vu l'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 octobre 2026 ;

Considérant que le montant estimatif du marché est de 250 000.00 € HT ;

Considérant que la concurrence a correctement joué.

PREAMBULE

À la suite de l'avis d'appel public à concurrence du marché n°2026 24 AOO, passé en procédure formalisée, concernant « L'acquisition d'un camion grue de 26 tonnes d'occasion avec benne compactrice pour la collecte des déchets », 2 plis complets ont été reçus puis analysés.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le marché n°2026 24 AOO, relatif à « l'acquisition d'un camion grue de 26 tonnes d'occasion avec benne compactrice pour la collecte des déchets » comme suit :

Attributaires	Montant HT	Montant TTC
SEMAT SA (Société d'Equipement, Manutention et Transport) 335 avenue Jean Guiton 17028 LA ROCHELLE CEDEX 1 SIRET: 778 128 462 00034	300 000.00 €	360 000.00 €

ARTICLE 2 : D'imputer les dépenses sur le budget concerné.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, et à Monsieur le trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le **21 OCT. 2026**

**La Présidente,
Madame Emmanuelle MENARD**



Transmis en préfecture le **21 OCT. 2026**

Notifié ou publié le **21 OCT. 2026**

La Présidente,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire
l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de
deux mois
à compter de la présente notification/ou
publication.